



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC**

**11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776**

Revision to a Request for a Standing Offer

Révision à une demande d'offre à commandes

National Individual Standing Offer (NISO)

Offre à commandes individuelle nationale (OCIN)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Defence Communications Division. (QD)
11 Laurier St./11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III, 8C2
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet Radios VHF/UHF AM/FM	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8474-167196/D	Date 2017-07-31
Client Reference No. - N° de référence du client W8474-167196	Amendment No. - N° modif. 003
File No. - N° de dossier 039qd.W8474-167196	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$QD-038-26366	
Date of Original Request for Standing Offer 2017-06-30	
Date de la demande de l'offre à commandes originale	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-08-09	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Hussain, Danish	Buyer Id - Id de l'acheteur 039qd
Telephone No. - N° de téléphone (819) 420-4093 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 934-0610
Delivery Required - Livraison exigée	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE 101 COLONEL BY DRIVE K1A 0K2	
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non
Accusé de réception requis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

LE DERNIER JOUR POUR SOUMETTRE DES QUESTIONS SERA LE 2 AOUT 2017 À 14h00 HAE. DES QUESTIONS REÇUES APRÈS CETTE DATE NE SERA PEUT-ÊTRE PAS RÉPONDU.

L'OFFRANT QUI A L'INTENTION DE PRÉSENTER UNE OFFRE DOIT DEMANDER À L'ANNEXE C ET L'ANNEXE E DE L'AUTORITÉ DE L'OFFRE À COMMANDES DÈS QUE POSSIBLE.

Le but de cet amendement est de répondre à ce qui suit :

1. Modifier l'annexe A – Énoncé des besoins (ÉB), paragraphe 1.3 ITAR/ATTC.
2. Modifier l'annexe E - Grille de conformité.
3. Prolonger la date de clôture de la demande d'offre à commandes.
4. Répondre aux questions reçues par l'industrie.

Ce qui suit fait partie intégrante de la DOC :

1. **En vertu de l'annexe A – Énoncé des besoins paragraphe 3.2 ITAR/ATTC :**
Supprimer entièrement.

Insérer ce qui suit;

Pour tous les articles indiqués dans cette OC, l'offrant doit être familier avec les règlements ITAR / ATTC et être certifié pour gérer les marchandises contrôlées. L'offrant doit être prêt à travailler avec l'Autorité Technique pour déterminer et attribuer le code de démilitarisation (DMC) approprié pour chaque article. Cela obligera le soumissionnaire à avoir une compréhension approfondie des articles proposés, à répondre aux questions de l'assistance technique ou à fournir des réponses dans les 48 heures, afin de déterminer les exigences de l'ITAR / ATTC et de la DMC.

2. **En vertu de l'annexe E – Grille de conformité – Conformité avec Annexe A :**

Première exigence - Le fournisseur doit fournir au responsable technique (RT) les codes ITAR/ATTC.

Supprimer entièrement.

3. **À la page couverture de la DOC :**

Supprimer: L'invitation prend fin à 14:00 le 2017-08-02.

Insérer: L'invitation prend fin à 14:00 le 2017-08-09.

[Les questions reçues depuis le 11 juillet 2017 pour l'invitation à soumissionner](#)
[no W8474-167196/D](#)

Q1. Référence: Annexe B – Spécifications techniques para 2.7 spécifications environnementales

Le MDN considérera-t-il les radios VHF/UHF AM/FM conçues pour la norme MIL-STD-810D ou MIL-STD-810E?

A1. Le MDN n'acceptera pas les épreuves effectuées sur MIL-STD-810D ou E. Le niveau d'épreuve minimum est MIL-STD-810F.

Q2. Reference: Annex B – Spécifications techniques para 2.5 (d) immersion

Le MDN considérera-t-il une épreuve d'immersion de 1 m contre 2 m comme écrit dans la DOC?

A2. Le MDN n'acceptera pas une épreuve d'immersion à moins de 2 m comme écrit dans la spécification.

Q3. Le MDN considérera-t-il les fabricants de radio d'aucun pays de l'OTAN ou les fabricants de radio et les sources de composants sont-ils limités à des pays spécifiques?

A3. Le Canada acceptera les marchandises provenant de tous pays de l'OTAN pourvu qu'ils respectent les spécifications et les termes et conditions de la DOC.

Q4. Je vous prie de nous fournir les informations suivantes:

1) Liste des éléments, le calendrier des exigences, la portée des travaux, les termes de référence, la fiche de documents requise.

2) Copie électronique du document d'appel d'offres par courriel.

3) Les noms des pays qui seront éligibles pour participer à cette offre.

4) Informations sur la procédure d'appel d'offres et les lignes directrices.

5) Budget estimé pour cet achat.

6) Toute prolongation de la date de clôture?

7) Tout procès-verbal de l'ajout ou de l'enchère préalable?

- A4. Les réponses à toutes les questions ci-dessus peuvent être trouvées dans le document de sollicitation auquel on peut accéder au lien suivant:
<https://buyandsell.gc.ca/procurement-data/tender-notice/PW-QD-038-26366> .
-

Les questions reçues depuis le 21 juillet 2017 pour l'invitation à soumissionner
no W8474-167196/D

Q5. Référence: Annexe B – Spécifications techniques para 3.1.1

En ce qui concerne la présente DOC, la radio que vous demandez doit couvrir la bande complète. Pouvons-nous offrir une radio qui couvre les VHF à faible bande (30-88MHz), VHF (136-174MHz) et UHF (330-520MHz).

Pouvez-vous expliquer pourquoi la radio doit faire l'ensemble des 30-512 MHz dans une radio?

- A5. Nous ne pouvons pas révéler les besoins opérationnels qui ont entraîné l'exigence de 30 à 512 MHz. La répartition proposée de la bande de fréquence ne répondra pas à l'exigence du MDN et sera considéré comme non réactif.
-

Les questions reçues depuis le 26 juillet 2017 pour l'invitation à soumissionner
no W8474-167196/D

Q6. Reference: Annexe A – ÉB Para 2.2 Items 8 and 9

Notre compréhension de ces deux éléments est la suivante:

- Kit de programmation (article 8): cela inclut le matériel pour programmer la radio, comme le câble ou toute autre adaptateur, mais ne comprend pas l'application logicielle et n'inclut pas l'ordinateur qui exécute les applications de programmation.
- Logiciel de programmation (article 9): cela inclut l'application dans le logiciel pour programmer la radio avec tous les paramètres nécessaires à l'opération de radio. Cet élément n'inclut aucun matériel.

Si c'est l'intention de la DOC, pourquoi est-elle écrite dans le kit de programmation qu'il contient un logiciel et s'il existe également une exigence de logiciel dans le kit de programmation, quelle est la différence entre les logiciels dans ces deux éléments requis?

- A6. L'intention est d'avoir des copies distinctes du logiciel que nous pouvons distribuer sans avoir à envoyer un kit pour réparation / mise à niveau. Les kits seraient complets y

compris les logiciels à l'achat. Le logiciel séparé permettrait au MDN d'avoir une flexibilité après l'achat initial des kits de programmation

Q7. Reference: Annexe B –Spécifications Techniques Para 3.1 Tableau 1 Exigences Radio Item 4

Est-ce que la puissance sélectionnable de 0.25W à 5W serait-elle acceptable?

A7. Oui, ce type de proposition serait acceptable.

Q8. Est-ce que cet approvisionnement est limité aux entreprises des pays de l'OTAN?

A8. Ce marché ne se limite pas aux entreprises des pays de l'OTAN. Le Canada acceptera les produits provenant de n'importe quel pays pourvu qu'ils respectent les spécifications et les termes et conditions de la DOC.

Tous les autres termes et conditions de la DOC sont inchangés.

Voir les annexes révisées ci-jointes. Les révisions sont affichées en caractères vertes.



ANNEXE A

ÉNONCÉ DES BESOINS

POSTES RADIO PORTATIFS AM/FM VHF/UHF

ET

MATÉRIEL AUXILIAIRE

Table des matières

1	Généralités.....	1
1.1	Portée.....	1
1.2	Description générale.....	1
1.3	ITAR/ATTC.....	1
1.4	Matières dangereuses.....	1
1.5	Abandon de la production.....	2
2	Les exigences.....	2
2.1	Ensemble d'émetteur-récepteur.....	2
2.2	Matériel Auxiliaire.....	2
2.3	Le matériel auxiliaire non essentiels.....	3
3	Information et publications.....	4
3.1	Bulletins techniques.....	4
3.2	Manuels de maintenance.....	4
4	Garantie prolongée.....	5
5	Glossaire.....	5

1 Généralités

Le présent document constitue l'Énoncé des besoins (EB) concernant une offre à commandes (OC) lancée par le ministère de la Défense nationale (MDN) pour l'acquisition de postes radio portatifs à modulation d'amplitude (AM) et à modulation de fréquence (MF) à très hautes fréquences (VHF) et à ultra hautes fréquences (UHF), utilisés pour commander et contrôler des ressources aériennes et terrestres.

1.1 Portée

L'offrant doit satisfaire des exigences minimales du MDN pour la fourniture d'émetteurs-récepteurs portatifs AM/FM VHF/UHF pouvant fonctionner dans la bande de 30 - 512 MHz.

1.2 Description générale

Le but principal de cette OC est de fournir au MDN un émetteur-récepteur portatif permettant d'établir des communications de données et vocales bidirectionnelles en visibilité directe entre le personnel sur le terrain et des aéronefs, des véhicules, des sites fixes et d'autres membres du personnel possédant un système radio AM/FM VHF/UHF de 30 - 512 MHz. La P25 protocole n'est pas une exigence de la présente DOC, mais si elle est fournie, elle sera acceptée.

1.3 ITAR/ATTC

Pour tous les articles indiqués dans cette OC, l'offrant doit être familier avec les règlements ITAR / ATTC et être certifié pour gérer les marchandises contrôlées. L'offrant doit être prêt à travailler avec l'Autorité Technique pour déterminer et attribuer le code de démilitarisation (DMC) approprié pour chaque article. Cela obligera le soumissionnaire à avoir une compréhension approfondie des articles proposés, à répondre aux questions de l'assistance technique ou à fournir des réponses dans les 48 heures, afin de déterminer les exigences de l'ITAR / ATTC et de la DMC.

1.4 Matières dangereuses

Toutes les matières dangereuses doivent être clairement indiquées dans tous les bulletins et publications techniques, par matière dangereuse et par numéro de pièce. Les directives d'élimination doivent être fournies en annexe de la publication technique ou du bulletin technique.

1.5 Abandon de la production

L'offrant doit indiquer au Responsable Technique (RT) ou au responsable de l'offre à commandes (ROC) tout article pour lequel on prévoit l'abandon de la production, et ce, pendant toute la durée de l'OC. Au moins un mois après avoir décidé d'abandonner la production d'un article, l'offrant doit indiquer au RT de nouveaux composants qui constituent des pièces de rechange adéquates sur le plan de la forme, de la conformité et des fonctions. Cela permettra au RT d'acheter des unités supplémentaires avant la fin de la production. Il faut transmettre au RT les données techniques des pièces de rechange aux fins de vérification de leur acceptabilité.

2 Les exigences

2.1 Ensemble d'émetteur-récepteur

L'offrant doit fournir au Canada une trousse « de la façon et au moment prescrits ». Chaque trousse de radio doit comprendre les éléments suivants:

<u>Article</u>	<u>Quantité</u>	<u>Description</u>
1	1	Émetteur-récepteur AM/FM VHF/UHF.
2	1	Pile rechargeable.
3	1	Antenne.
4	1	Étui de transport avec pince ou passant de ceinture.
5	1	Manuel d'utilisation (en anglais et/ou en français ou en format électronique).

2.2 Matériel Auxiliaire

L'entrepreneur doit fournir au Canada le matériel auxiliaire « de la façon et au moment prescrits ». Ces articles peuvent être achetés séparément comme accessoires supplémentaires, au besoin.

Point	Description	Spécification
1	Chargeur de pile	Un seul port.
2	Chargeur de pile	Plusieurs ports.
3	Microphones	Microphone-boutonnière.

4	Microphones	Microphones Haut-parleur.
5	Microphones	Microphones Casque d'écoute.
6	Piles de rechange	Identiques à celle fournie avec le poste radio.
7	Poste radio	Émetteur-récepteur seulement.
8	Trousse de programmation	Comprend les logiciels, les câbles et tous les autres accessoires nécessaires pour que la trousse soit complète et fournir des outils de programme un émetteur-récepteur à des logiciels.
9	Logiciel pour la programmation	Pour programmer et commander l'émetteur-récepteur ou d'autres pièces importantes et doit être compatibles avec Microsoft Windows 7.
10	Étui de transport	Identique à celui fourni avec l'ensemble.
11	Antenne	Identique à celle fournie avec l'ensemble.
12	Câbles	Selon les exigences de conception de la radio.
13	Connecteurs	Selon les exigences de conception de la radio.

2.3 Le matériel auxiliaire non essentiels

Avec son offre, l'offrant doit soumettre les prix et la disponibilité de l'équipement indiqué dans le tableau ci-dessous. Ces articles peuvent être incorporés dans l'offre à commandes par le responsable de l'offre à commandes.

Item	Description	Spécifications
1	Piles de rechange	Tous les autres types de piles de rechange qui peuvent être disponibles pour l'approvisionnement
2	Étui	Tous les autres types de cas qui peuvent être disponibles pour

		l'approvisionnement.
3	Antennes	Tous les autres types d'antennes qui peuvent être disponibles pour l'approvisionnement.
4	Outils spéciaux	Indiquer tout outil spécial nécessaire pour la maintenance du matériel, le cas échéant.
5	Formes d'ondes opérationnelles	L'appareil devrait être capable d'utiliser des formes d'ondes opérationnelles
6	Cryptage	L'appareil doit être en mesure de fonctionner en mode crypté à l'aide du logiciel AES 256 intégré. Il ne doit pas s'agir de matériel cryptographique contrôlé (CCI). Les logiciels doivent être intégrés.
7	Pièces de rechange	Pièces de rechange recommandées par le fabricant de la trousse pour des réparations sur le terrain.

3 Information et publications

3.1 Bulletins techniques

L'offrant doit fournir des bulletins techniques concernant les modifications, les réparations ou le fonctionnement du matériel doivent être fournis au RT pendant toute la durée de l'OC. Ces bulletins doivent être transmis au RT en format MS Word ou PDF, et ce, au plus tard trois mois après leur publication.

3.2 Manuels de maintenance

L'offrant doit fournir des manuels de maintenance pour toutes les pièces importantes d'équipement, comme les émetteurs-récepteurs, les blocs d'alimentation et les adaptateurs de véhicule. Les manuels doivent fournir au minimum les renseignements suivants :

- a) Détails du fonctionnement et des essais : Le manuel de maintenance doit comprendre toutes les mises en garde et les avertissements, les principes de fonctionnement et les directives de maintenance préventive et corrective. Il doit présenter le concept détaillé et global de fonctionnement, ainsi que les procédures d'essai et de réparation.

- b) Schéma fonctionnel : Le manuel de maintenance doit comprendre le schéma fonctionnel détaillé et global du matériel, ainsi qu'une description technique exacte comportant toute configuration différente et indiquant les connexions appropriées.
- c) Schémas : Le manuel de maintenance doit comprendre un schéma global du matériel montrant clairement tous les composants et les points d'essais.
- d) Croquis : Le manuel de maintenance doit comprendre des croquis ou des photographies montrant la configuration générale, les dimensions, le poids et la disposition.
- e) Listes de pièces : Le manuel de maintenance doit comprendre une liste de pièces complète, y compris une description électrique ou mécanique de chaque pièce, les numéros de pièce du FEO, les renvois aux circuits et les coûts s'y rapportant.
- f) Supports : Les manuels doivent être en anglais ou en français et peuvent être présentés en format MS Word 2003 ou dans une version compatible, ou en format de document portable Adobe (PDF).

4 **Garantie prolongée**

L'offrant doit fournir de garantie prolongée. Toutes les périodes de garantie prolongée doit contenir les mêmes conditions que celles de la garantie du fabricant initial. Les offrants doivent fournir une garantie pour 5 ans et 10 ans. La garantie prolongée doit être disponibles pour achat au moment de l'achat de matériel, ou à n'importe quel moment après l'achat initial jusqu'à l'expiration de la garantie du fabricant.

5 **Glossaire**

AES 256	Norme de chiffrement avancé de 256 bits
AM	Modulation d'amplitude
ASA	Air-sol-air
ATTC	Accès et transfert de la technologie contrôlée
C	Degrés Celsius
c.c.	Courant continu

CCI	Matériel cryptographique contrôlé
DAE	Direction des approvisionnements électroniques
dB	Décibel
EB	Énoncé des besoins
FEO	Fabricant d'équipement d'origine
FM	Modulation de fréquence
ISDE	Innovation, Sciences et Développement économique Canada
ITAR	<i>International Traffic in Arms Regulation</i>
kHz	Kilohertz
MDN	Ministère de la Défense nationale
MHz	Mégahertz
OC	Offre à commandes
PC	Ordinateur personnel
PDF	Format de document portable
PPM	Parties par million
RF	Radiofréquences
RT	Responsable technique
ROC	Responsable de l'offre à commandes
SINAD	Rapport SINAD
SPAC	Services publics et Approvisionnement Canada
SSCSI	Services de soutien des communications stratégiques interarmées
UHF	Ultra hautes fréquences
VHF	Très hautes fréquences

ANNEXE E - GRILLE DE CONFORMITE CONFORMITE AVEC ANNEXE A - ÉNONCE DES BESOINS						
Numéro	Description	Conforme ou Non Conforme	Projet de numéro de pièce	Preuve de Conformité	Référence dans la proposition (document, numéro de page Etc.)	Commentaires du soumissionnaire
Reference Annexe A						
1	Les matières dangereuses doivent être clairement indiquées dans tous les bulletins et publications techniques, par numéro de pièce et par matière.					
2	Le fabricant doit indiquer au RT et à l'autorité contractante (AC) tout article pour lequel on prévoit l'abandon de la production, et ce, pendant toute la durée de l'offre à commandes.					
3	Le fabricant doit offrir des périodes de garantie prolongée.					
4	Des bulletins techniques concernant les modifications, les réparations et le fonctionnement du matériel doivent être fournis au RT pendant toute la durée du soutien à vie obligatoire du matériel.					
5	Il faut fournir des manuels de maintenance pour toutes les pièces importantes de l'équipement, comme les émetteurs-récepteurs, les blocs d'alimentation et les adaptateurs de véhicule.					
6	Les manuels de maintenance doivent fournir des détails sur les essais et le fonctionnement, des schémas fonctionnels, des schémas, des croquis et des listes de pièces.					
7	Chaque ensemble de poste radio doit comprendre un émetteur-récepteur AM UHF portatif, une pile rechargeable, une antenne, un étui de transport et un manuel d'utilisation.					
8	L'émetteur-récepteur ne doit pas s'agir de matériel cryptographique contrôlé (CCI).					
9	L'offrant doit fournir l'équipement auxiliaire conformément à l'Annexe A - Énoncé des besoins					
10	L'offrant doit fournir des prix et de la disponibilité de l'équipement auxiliaire Non-essentiel avec son offre.					

ANNEXE E - GRILLE DE CONFORMITE					
CONFORMITE AVEC ANNEXE B - SPECIFICATIONS TECHNIQUE					
Numéro	Description	Numéro de Pièces	Conforme ou Non Conforme	Référence dans la proposition (document, numéro de page Etc.)	Commentaires du soumissionnaire
	Reference Annexe B				
1	L'émetteur-récepteur doit être pourvu d'un dispositif de montage ou étui de transport fixé ou attaché à une ceinture ou une sangle.				
2	Le matériel doit être d'une couleur non réfléchissante peu visible, comme le noir ou le vert.				
3	L'émetteur-récepteur et le bloc d'alimentation doivent être installés dans un boîtier fermé et renforcé de fabrication robuste pour pouvoir résister aux chocs et aux vibrations.				
4	L'émetteur-récepteur doit être pourvu d'un interrupteur d'alimentation, d'une commande du volume, d'un indicateur d'émission, d'une commande d'élimination du bruit de fond, d'un sélecteur de canaux, d'un indicateur de pile faible, d'un clavier rétroéclairé, d'un écran d'affichage, d'un connecteur d'antenne, d'un connecteur pour PC et d'un poussoir d'émission.				
5	L'émetteur-récepteur doit être conforme aux conditions environnementales indiquées.				
6	L'émetteur-récepteur doit pouvoir être utilisé avec des gants.				
7	L'émetteur-récepteur doit être conforme aux exigences de la norme EIA-603-1992 ou MIL-STD-810G ou MIL-STD-810F				
8	L'émetteur-récepteur doit être en mesure de fonctionner dans les bandes VHF civiles et UHF militaires de 30 à 512 MHz.				
9	L'émetteur-récepteur doit être en mesure de fonctionner en mode AM et FM.				
10	L'émetteur-récepteur doit être pourvu d'au moins 25 canaux pré-réglés programmables.				
11	La puissance d'émission doit être réglable entre 0.1 et 5.0 watts.				
12	La distorsion audio à l'émission doit être inférieure à 12 %.				
13	La sensibilité de réception doit être de -116 dBm à un rapport S/NAD de 12 dB ou mieux.				
14	La stabilité en fréquence doit être ± 5 impulsions par minute (PPM).				
15	L'atténuation de canal adjacent doit être au moins ≥ 45 dB à ± 25 kHz.				
16	La distorsion à la réception audio doit être moins de 12 % de la puissance audio nominale.				
17	L'appareil doit être pourvu d'un indicateur du niveau de charge de la pile.				
18	L'appareil doit être alimenté au moyen d'une pile rechargeable.				
19	Le cycle de service doit être d'une durée minimum de 8 heures en fonction d'une utilisation de 5/5/90 (émission/réception/)				
20	Les connecteurs doivent être à l'épreuve de l'immersion jusqu'à une profondeur de 2 mètres.				
21	L'émetteur-récepteur doit être doté d'un logiciel permettant non seulement des communications vocales claires, mais aussi de s'adapter à d'autres modes grâce à un logiciel opérationnel ou de cryptage.				
22	Tous les logiciels utilisés pour la commande ou la programmation doivent être indiqués dans la proposition.				
23	Les postes radio doivent être livrés avec tous les logiciels nécessaires et le MDN doit pouvoir utiliser les utiliser de façon fonctionnelle.				

24	Tous les logiciels fournis doivent être compatibles avec Windows 7.					
25	L'appareil doit présenter une moyenne des temps de bon fonctionnement d'au moins 35 000 heures.					
26	La durée moyenne des réparations pour la maintenance corrective de niveau 1 doit être inférieure à 10 minutes.					
27	Le matériel auxiliaire doit être présenté sous forme d'articles distincts et être disponible dans le cadre de l'offre à commandés.					